



Ac.Sé Infos

Bulletin d'information et de liaison du Dispositif national
d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains

n° 17 – septembre 2010

Dossier spécial :

* Parents et enfants dans la migration

Edito

Ce numéro d'Ac.Sé Infos est intégralement dédié à la question des parents et de leurs enfants dans la migration.

Le rapport des migrants et de leurs enfants demande une écoute et un accompagnement adapté, notamment (ou particulièrement) dans le cas des personnes victimes de traite des êtres humains. Et ce, quel que soit la configuration : que les enfants soient restés au pays pendant l'absence plus ou moins longue de leurs parents, qu'ils soient nés en France de parents étrangers en situations administrative et économique précaires ou qu'ils suivent leurs parents dans les parcours de migration.

Depuis la création du Dispositif National Ac.Sé en 2002, parmi les personnes orientées pour une mise à l'abri, nombreuses sont celles qui ont été accueillies avec leurs enfants (10% du total), ou bien qui étaient enceintes au moment de l'orientation (4% entre 2002 et 2009 et 17% des personnes orientées en 2010), ou encore celles qui avaient des enfants restés aux pays d'origine confiés à des proches (20% de personnes orientées).

Comme les partenaires du dispositif Ac.Sé l'ont souvent repéré, l'accompagnement de ces personnes peut être conditionné par la présence des enfants qu'ils soient avec elles ou qu'ils soient au pays d'origine. Par exemple, les parents peuvent privilégier des démarches à court terme leur permettant de trouver rapidement un emploi même peu ou pas qualifié, afin de pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants.

Les parents nourrissent souvent un lourd sentiment de culpabilité pendant la séparation avec leurs enfants, qui grandissent loin d'eux. Cependant, il n'est pas rare qu'ils n'arrivent pas à anticiper sur les nombreuses difficultés tant relationnelles que pratiques qui pourront surgir au moment des retrouvailles, notamment si elles prennent place en France.

Sommaire

Dossier spécial : Parents et enfants dans la migration

- « Mon enfant est resté au pays » : un projet ALC, Ac.Sé, CRIC (Moldavie)
- Extraits de l'intervention de C. Gavriiliuc : « Parents et enfants dans la migration en Moldavie »
- Revue de littérature : Des enfants laissés aux Philippines : une migration de masse passée à la loupe
- Equateur : *Quand la vie sans parents n'a plus aucun sens*
- Eclairage : le regroupement familial en France

Parution : Etude sur les Personnes transgenres en situation de prostitution à Nice

Agenda Ac.Sé en France et en Europe

En outre, il est possible que certains des traumatismes subis par les mères se transmettent sur les enfants, ajoutant ainsi à leur vulnérabilité.

Dans ce numéro, nous vous présentons **la brochure « Mon enfant est resté au pays »** destinée aux parents migrants, notamment d'origine moldave, roumaine et bulgare, réalisée dans le cadre d'une initiative conjointe de la Commission européenne et des Nations Unies pour la Migration et le Développement. Pour approfondir cette thématique, nous vous proposons un aperçu de **la situation des enfants moldaves et des relations avec leurs parents migrants** d'après l'expérience du Centre d'Information sur les Droits des Enfants de Chisinau, ainsi qu'une **analyse des conséquences de la migration de leurs parents sur les enfants philippins et un bref aperçu d'une situation alarmante en Equateur.**

Un rappel des dispositions en matière de **regroupement familial** en France termine ce dossier spécial.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous invitons à nous faire part de vos commentaires et expériences dans ce domaine. - **L'équipe d'Ac.Sé.**

Dispositif Ac.Sé



N° Indigo 0 825 009 907



Soutenu et financé par

Mon enfant est resté au pays

Une brochure pour les parents partis travailler à l'étranger

Le livret «Mon enfant est resté au pays» a été publié en juin 2010 et est diffusé sur l'ensemble du territoire national, notamment grâce à la participation des partenaires du Dispositif National Ac.Sé.

Il s'agit de l'adaptation en France d'un livret conçu par le Centre d'Information sur les Droits des Enfants (CRIC) de Chisinau et diffusé auprès des parents qui décident de partir travailler à l'étranger. Le guide original a pour objectif principal d'aider ces parents à mieux préparer leur départ.

L'association ALC, en coopération avec les partenaires du Dispositif National Ac.Sé, en a adapté le contenu au contexte spécifique des parents migrants vivant en France, dont les enfants sont restés au pays d'origine. Il est actuellement édité en français, en roumain et en bulgare.



Le guide propose des repères pour aider les parents migrants à mieux garder le lien avec leurs enfants, à faire en sorte que la séparation soit moins difficile et à préparer les retrouvailles lorsque cela est possible.

Il est disponible gratuitement auprès de la coordination et auprès des partenaires locaux du Dispositif Ac.Sé.

Forts de l'intérêt suscité par cet outil d'information, le guide est en cours de traduction en russe, grâce à une coopération avec le Bureau International Catholique pour l'Enfance. De plus, nous étudions actuellement les possibilités de pouvoir adapter son contenu à d'autres cultures et à d'autres pays et de le traduire dans d'autres langues, telles que l'anglais, le chinois, l'arabe, l'espagnol..., afin de pouvoir cibler un nombre de plus en plus large de parents migrants. (F.M.)

MIGRATION FOR DEVELOPMENT

« Mon enfant est resté au pays » a été réalisé dans le cadre du projet « Soutien aux parents et à leurs enfants dans la migration », avec le soutien financier de la Commission européenne et des Nations Unies pour la Migration et le Développement.

En Moldavie : parents et enfants dans la migration. Extraits de l'intervention de Cezar GAVRILIUC, directeur de CRIC Chisinau, lors du séminaire Ac.Sé de novembre 2009



La Moldavie...

Région de Roumanie jusqu'en 1940, rattachée ensuite à l'Union Soviétique, le pays proclame son indépendance le 27 août 1991.

Le pays a été touché par une crise économique qui, depuis 1995, a poussé la population à migrer. Même s'il est difficile de quantifier exactement combien de personnes sont à l'étranger, selon les estimations officielles, une large majorité de moldaves partent en Russie, pays pour lequel ils n'ont pas besoin de visa, 25% des migrants vont en Italie et le reste dans d'autres pays européens comme l'Espagne, l'Allemagne, la France, mais aussi en Israël et aux Etats-Unis.

Parmi les migrants, nombreux sont ceux qui ont des enfants, confiés à des proches en leur absence.

Les parents partis travailler en Russie n'ont pas besoin de visa, mais doivent rentrer en Moldavie tous les 3 mois pour le faire renouveler. Ils peuvent ainsi voir leurs enfants régulièrement et maintenir un lien avec eux. Cependant, les personnes qui migrent vers la Russie sont généralement aussi moins qualifiées et par conséquent plus vulnérables.

Les parents choisissant les pays de l'Union européenne comme destination de leur migration, partent pour des périodes beaucoup plus longues. Les prix des transports et, dans certains cas, leur situation irrégulière, les amènent à rentrer beaucoup moins souvent voire pas du tout. Dans l'ensemble, le niveau d'éducation de ces migrants est plus élevé, ce qui peut faciliter le maintien du lien avec leurs enfants. Cependant la séparation peut durer des années, ce qui fragilise souvent considérablement le lien parent-enfant.



D'après le Bureau national des statistiques de Moldavie, **1/3 des enfants Moldaves ont au moins un des parents vivant à l'étranger.**

Dans le sud du pays, cette situation concerne jusqu'à 55% des enfants. Le taux de migration est élevé notamment dans les zones rurales et dans les petites

villes industrielles construites pendant la période soviétique. Les usines russes ayant fermé, la population s'est retrouvée au chômage.

Les causes de la migration sont souvent liées à la pauvreté et au manque de perspectives, mais aussi à la volonté de « réussir » et de montrer sa réussite. Récemment, certaines familles sont définitivement parties de Moldavie avec leurs enfants.

Au début du phénomène migratoire moldave, les enfants dont les parents partaient à l'étranger, n'étaient pas considérés comme un public vulnérable, car ils vivaient dans des conditions matérielles meilleures que les autres enfants, grâce à l'argent envoyé par leurs parents. Cependant, au fil du temps, les problèmes psychologiques, émotionnels et sociaux de ces enfants sont apparus.

Ainsi, en 2005, CRIC a réalisé une **étude qualitative sur la situation des enfants laissés par les parents migrants.**

D'après les résultats de cette étude, il est apparu que nombres d'enfants souffraient d'un sentiment de culpabilité vis-à-vis de leurs parents, car ils savaient que ces derniers étaient partis pour améliorer les conditions de vie de leurs enfants.

Le premier départ s'avère être le plus difficile pour les enfants. Par la suite, ils s'habituent à voir leurs parents partir et sur le long terme, le lien parent/enfant peut s'en trouver détérioré.

Si la majorité des enfants restent avec un des deux parents, un enfant sur dix vit sans ses deux parents. Dans ce cas les enfants sont confiés à un proche, généralement les grands-parents, sans pour autant qu'un cadre légal soit défini. Ainsi, la personne qui s'occupe des enfants n'a aucune autorité officielle, ce qui l'empêche, par exemple, de demander l'hospitalisation des enfants lorsque cela s'avère nécessaire.

Depuis le 1^{er} septembre 2009, le gouvernement a adopté une nouvelle loi qui prévoit que les migrants qui ont déjà un contrat de travail, doivent présenter un papier officiel expliquant ce qu'ils ont prévu pour leurs enfants pendant leur absence. Ce papier doit être présenté avant de signer le contrat de travail avec l'Agence Nationale moldave pour l'emploi. Cependant, jusqu'à présent la loi n'a concerné que 2% des migrants moldaves.

Les relations entre les enfants et leurs gardiens ne sont pas toujours faciles, soit parce que le gardien, dans un souci de protection des enfants les contrôle trop, soit parce qu'il se contente de répondre aux besoins primaires des enfants (les loger, les nourrir, veiller à ce qu'ils/elles aillent à l'école), mais n'est pas en mesure de les soutenir moralement, les écouter ou les reconforter.

L'absence des parents provoque également un changement dans le rôle des enfants au sein de la fratrie. Les aînés s'occupent des plus petits, et parfois des animaux de la ferme. Ils deviennent adultes plus rapidement, sans en être préparés et ont moins de temps pour aller à l'école ou pour leurs propres loisirs.

A l'école, il n'y a pas de psychologues, vers qui ces enfants pourraient se tourner. Il n'existe pas de services sociaux et la société moldave dans son ensemble n'a pas les moyens pour les soutenir.

L'association CRIC mène des campagnes d'information et propose des formations aux enseignants pour leur donner des outils qui leur permettent de mieux répondre aux besoins de ces enfants.

Les enseignants sont souvent démunis devant le besoin d'accompagnement de ces enfants. En effet, les enseignants gagnent en moyenne l'équivalent de 60 à 100 euros par mois. Pour survivre, même dans un village à la campagne, il faut pouvoir disposer d'une somme équivalente à 200 euros. Les enseignants expriment des frustrations car ils doivent gérer les problèmes liés à la migration de parents, alors qu'ils gagnent en LEV ce que les parents de ces enfants gagnent en euros, en sachant que le rapport LEV/euros est de 1 à 16...

De plus, il existe un « turn-over » très important des enseignants qui, dès qu'ils en ont l'occasion, partent eux aussi travailler à l'étranger. Ainsi les campagnes de sensibilisation des enseignants ne suffisent pas pour apporter des solutions.

Les enfants, sans le soutien des adultes, se tournent vers leurs pairs. Des groupes de jeunes dont les parents vivent à l'étranger se forment. Ils partagent les mêmes ressentis et vivent les mêmes situations. Tous ces enfants voient leur avenir tourné vers l'étranger.

Selon CRIC, les études sont de moins en moins valorisées en Moldavie. Les enfants continuent leurs études jusqu'à l'université seulement pour montrer qu'ils ont les moyens financiers de les faire ; mais en réalité ils n'accordent aucune valeur aux études, car à l'étranger les migrants n'obtiennent généralement que des emplois non qualifiés.

Même si d'après les statistiques officielles tous les enfants moldaves sont scolarisés, il apparaît que nombre d'enfants dont les parents vivent à l'étranger quittent prématurément l'école.

Il est important de souligner que, selon CRIC 15% des victimes de la traite des êtres humains moldaves viennent des écoles internats ou ont leurs parents à l'étranger.

Le système social en Moldavie est encore embryonnaire. Ce n'est qu'à partir de 2008, que le gouvernement a mis en place un système d'assistantes sociales de secteur. Cependant, il ne s'agit pas de travailleurs sociaux professionnels, mais plutôt d'anciens comptables ou de professeurs.

CRIC a développé des projets avec les écoles, notamment avec les professeurs principaux pour les inciter à développer une heure par semaine des « activités de vie » pendant laquelle aborder la thématique des relations parents /enfants /école. Cependant, les professeurs sont rarement formés pour cela.

CRIC anime régulièrement des journées de formations pour aider les professeurs principaux à mieux intervenir auprès des élèves. L'objectif de ces formations est de fournir aux écoles des outils pour les aider à renforcer leur rôle de repère pour les enfants.

CRIC diffuse également **trois guides** : un pour les parents, un pour les enfants et un pour les enseignants.

CRIC travaille généralement avec des enfants âgés de 10 à 18 ans.

L'étude réalisée en 2005 a en effet montré que les adolescents sont plus souvent laissés seuls et sont très vulnérables. Les actions d'information visent à développer l'entraide et la solidarité dans les classes, parmi les élèves et entre les professeurs et les élèves.

Pendant les vacances, les enfants retrouvent souvent leurs parents soit à l'étranger, soit en Moldavie. Les retrouvailles sont souvent difficiles. Une période d'adaptation est toujours nécessaire. Cela s'explique aussi par le fait qu'avant 1991, l'Etat jouait un rôle très important dans l'éducation des enfants, à travers l'école et à travers les organisations

chargées des loisirs des enfants. Aujourd'hui ce système n'existant plus, les parents doivent s'occuper de leurs enfants, mais ils ne savent pas comment faire.

L'association CRIC développe ainsi de nombreux projets, outils et lieux ressources avec et pour ces enfants pour réfléchir et agir afin d'assurer un meilleur bien-être à ces enfants. (F.M.)



Des enfants laissés aux Philippines

Une migration de masse des parents passée à la loupe.

Résumé de littérature (étude de l'UNICEF)

Source : http://www.unicef.org/philippines/Synthesis_StudyJuly12008.pdf

Les Philippines, avec ses 7.107 îles et îlots, sont le deuxième archipel au monde. La beauté de ses paysages et la richesse de sa culture contrastent avec sa pauvreté économique, qui a poussé et continue de pousser ses ressortissants à partir à l'étranger, en vue d'améliorer leurs conditions de vie et celles



de leurs familles.

Selon les statistiques officielles publiées en décembre 2008 par la Commission sur les Philippines Migrants¹ (Commission on Filipinos Overseas - CFO), plus de 8 millions de Philippines, soit 10% de la population totale, vivent ou travaillent à l'étranger. Presque la moitié des migrants ont définitivement quitté leur pays d'origine et plus de 600.000 personnes seraient en situation administrative illégale dans les pays de destination. A noter que 72% de ces migrants sont des femmes.

La situation des migrants philippins et notamment celle de leurs enfants restés au pays ou partis ensuite rejoindre leurs parents dans les pays de destination ont fait l'objet de nombreuses études et recherche. En 2005 l'UNICEF a commissionné Melanie M. Reyes, chercheuse au *Miriam College – Women and Gender Institute (WAGI)*², pour rédiger une revue littéraire³ afin d'avoir une vue

¹ <http://www.cfo.gov.ph/pdf/statistics/Stock%202008.pdf>

² WAGI est un centre de recherche, de formation et de défense des droits des femmes et de l'égalité des chances, rattaché à l'Université Miriam de la ville de Quezon, aux Philippines.

³ Melanie m. Reyes, *Migration and Filipino Children Left Behind: A Literature Review*, Miriam College – Women and Gender Institute (WAGI) for UNICEF

d'ensemble sur la migration et ses implications sur les enfants philippins. Ci après, nous vous proposons un résumé de son article.

Selon des organisations non gouvernementales et des organismes du gouvernement local de Manille, suite à la migration massive de la population de l'archipel, **environ 9 millions d'enfants philippins**, soit 27% de la totalité des enfants du pays, vivent sans un ou les deux parents de manière temporaire, voire définitive.

Reyes souligne la contradiction permanente entre les aspects positifs et les aspects négatifs de la migration. Elle met notamment en miroir **les effets économiques et les coûts sociaux de la migration des parents sur leurs enfants**. Elle part du présupposé que les conséquences économiques sont quantifiables de façon objective et peuvent être plus visibles, alors que les coûts sociaux, eux, relèvent plus du ressenti et des observations sur le comportement des enfants et sont ainsi moins visibles et plus difficilement évaluables.

Les bénéfices économiques de la migration semblent être évidents non seulement pour le pays en général, mais aussi au niveau des familles et des enfants. Selon le Fond International du Développement Agricole (FIDA), en 2006 les migrants philippins ont envoyé environ 300 milliards de dollars à leurs familles. Il s'agit notamment d'argent gagné par les femmes migrantes.

Cet argent, comme le souligne une étude des Nations Unies, induit des **changements importants dans la société philippine**. L'argent de la migration a ainsi bouleversé les rapports de genre jusque-là établis. En effet, il permet aux familles d'investir dans l'achat de matériel agricole et de terrains. Les femmes étant largement dominantes parmi les migrants, ce sont désormais aussi les femmes, qui accèdent à la propriété.

http://www.unicef.org/philippines/Synthesis_StudyJuly12008.pdf

Dispositif Ac.Sé

5

Parallèlement, l'argent des migrants permet de payer les études des enfants restés aux pays. Ceci provoque une première migration des zones rurales vers les villes où sont généralement installées les universités puis, pour nombre d'entre eux, une migration à l'étranger une fois leurs études terminés.

Même si l'argent des migrants permet aux familles d'améliorer leurs conditions de vie, certains aspects de la vie des enfants ne sont toujours pas une priorité pour les familles. Ainsi les études recensées par Reyes montrent par exemple que tout comme le reste de la population, les familles des migrants continuent à amener les enfants voir le médecin uniquement en cas de maladies graves.

Les études réalisées aux Philippines, tout comme les études menées dans d'autres pays d'origine des migrants (Moldavie⁴ ou pays de Caraïbes⁵) montrent que **les jeunes enfants vivent la migration de leurs parents comme une sorte d'abandon**. Les adolescents peuvent davantage comprendre et accepter les raisons du départ de leur parent, même s'ils restent particulièrement vulnérables parce que plus souvent livrés à eux-mêmes pendant l'absence de leurs parents.

Si la vie des enfants est toujours perturbée par la migration des parents, cela est d'autant plus vrai lorsque c'est la mère qui part. En effet, d'après l'article de Reyes en l'absence du père, la mère assume à la fois le rôle du père et celui de la mère, en essayant de réduire au minimum les changements dans la vie de ses enfants.

Dans le cas où c'est la mère qui part, un changement dans les rapports de genre s'opère au niveau de la famille : ce n'est plus le père qui pourvoit aux besoins de la famille mais la mère. Pour autant, le père n'assume pas le rôle de l'autre parent, le père restant généralement cantonné à un rôle traditionnel peu impliqué dans l'éducation et le soin des enfants. Lorsque la mère vit et travaille à l'étranger, c'est dans de nombreuses situations à la fille aînée que revient la charge de prendre soin du reste de la fratrie, ce qui a souvent des répercussions négatives sur son propre parcours scolaire.

Grâce au développement et à la diffusion des nouvelles technologies, Reyes met en avant le

fait que les parents migrants peuvent être plus présents qu'auparavant. En effet, **les emails, les mobiles ou encore les webcams** permettent de maintenir un lien, même en étant très loin. Le revers de cette relation à distance c'est qu'au fil du temps les parents risquent de devenir une présence abstraite et sont assimilés à des appels téléphoniques, à des cadeaux et à de l'argent, reçu plus ou moins régulièrement.

Si les conditions économiques des enfants de migrants s'améliorent, des enquêtes menées sur le terrain montrent un décalage dans le bien-être et le développement social et psychologique de ces enfants comparé à ceux qui vivent avec leurs parents : les premiers étant plus tristes, souffrant d'apathie et ayant davantage de craintes, que les autres enfants.

Reyes souligne que Les sentiments ressentis par les enfants des migrants se rapprochent des sentiments des orphelins ou des enfants abandonnés.

Ces enfants acquièrent une certaine autonomie et indépendance plus rapidement que les autres enfants, puisqu'ils sont amenés à s'occuper de tâches normalement attribuées aux adultes. Ils développent également une attitude de consommation, qu'ils peuvent entretenir grâce à l'argent envoyé par les parents. Cette attitude se reflète également sur leur approche à la vie et aux études.

Même si ces enfants travaillent bien à l'école et peuvent poursuivre leurs études, ils n'attachent pas pour autant beaucoup d'importance à leurs réussites universitaires. En effet, à l'image de leurs parents, **ces enfants se projettent essentiellement dans un projet migratoire** et ils savent qu'à l'étranger même les emplois non qualifiés sont mieux rémunérés que les emplois qualifiés aux Philippines.

Autre point intéressant soulevé par Reyes, les enfants sont davantage affectés par la migration de leurs parents, lorsque celle-ci se fait de manière illégale. En effet, si les parents n'ont pas de titre de séjour dans le pays de destination, ils ne peuvent pas rentrer aux Philippines pendant les vacances et sont donc amenés à rester séparés de leurs enfants plus longtemps, voire de façon définitive.



⁴ CRIC

⁵ <http://counselingoutfitters.com/Pottinger.htm>

De plus, les migrants irréguliers se trouvent dans des situations précaires et vulnérables dans les pays de destination : ils ne peuvent pas prétendre à des contrats de travail, ni à une sécurité sociale, ils ont plus de risques d'être hébergés dans des conditions indignes. Or, **la vulnérabilité des parents à l'étranger a des répercussions néfastes sur les enfants**, les parents ne pouvant s'occuper de leurs enfants et ces derniers s'inquiétant pour leurs parents.

Dès que cela est possible, **les enfants rejoignent les parents à l'étranger**. Mais une fois à destination, ces enfants sont eux aussi confrontés à des nombreuses difficultés.

entre jeunes ce qui peut parfois avoir des conséquences négatives.

Les enfants migrants sont aussi souvent confrontés à la fois à la perte de leur identité ou à une crise d'identité et à un écart culturel qui se creuse entre eux et leurs parents. Ils se retrouvent à grandir dans un milieu différent du leur, où ils acquièrent des codes culturels propres au pays de destination et des autres enfants avec lesquels ils grandissent : ils s'imprègnent d'une culture différente de leurs parents et se créent leur propres repères. Ceci peut engendrer des incompréhensions, voire des oppositions générationnelles. Parallèlement, ils peuvent être marginalisés ou ne pas bien être acceptés par les autres enfants ou le reste de la société, car ils sont étrangers. (F. M.)



Les premiers temps, ces enfants peuvent avoir par exemple des difficultés d'intégration à l'école, du fait de la barrière de la langue, de la culture, des apparences physiques. Ces difficultés sont davantage ressenties dans le cas des enfants sans papiers.

Par ailleurs, les parents travaillant beaucoup, ils n'ont pas le temps de s'occuper de leurs enfants, de les accompagner pendant la période d'adaptation à un nouveau pays, à une nouvelle culture, à de nouveaux amis. Aux Philippines, la famille élargie (grands-parents, voisins, proches) s'occupait des enfants lorsque les parents travaillaient ; dans le pays de destination, les enfants se retrouvent seuls ou

Quelques préconisations parmi celles avancées par Reyes.

Les études et les recherches menées aux Philippines sur cette problématique, tout comme les études et le travail de terrain mené par l'association CRIC en Moldavie, ont fait émerger la nécessité de développer des modules spécifiques de formation pour les enseignants et les autres professionnels qui peuvent être en contact avec les enfants de parents migrants, afin de les aider à mieux accompagner ces enfants.

Nombreuses sont aussi les études qui préconisent de favoriser l'accès aux soins de base pour les enfants de parents migrants. Ils existent à Manille des programmes de préparation au départ pour toute personne qui souhaite partir travailler à l'étranger. Les experts encouragent les autorités à élargir ces programmes à d'autres villes des Philippines.

Quand la vie sans parents n'a plus aucun sens

Courrier international : semaine du 13 septembre 2010 reprend un article du journal équatorien « *Diario Expreso* » pour présenter la situation dramatique et alarmante des enfants de la Province de Chimborazo. Dans certaines villes de cette province, il n'y aurait plus que des enfants et des grands-parents, les adultes ayant migré en masse aux Etats-Unis, à l'aide de passeurs, les « coyotes ».

Depuis 2005, 58 enfants de la région se sont donnés la mort : tous étaient enfants de parents migrants et ne supportaient plus cet abandon. Pour essayer de faire face à cette situation, la Mairie de Chinchipe, une des villes concernées, a mis en place un programme de soutien pour plus de deux cents enfants qui vivent sans leurs parents.

Les contradictions entre aspects néfastes et aspects positifs de la migration sont ici très évidents : si certaines villes de la région revivent grâce à l'argent envoyé par les migrants, chaque jour les migrants mettent en danger leur vie pour passer aux Etats-Unis et les enfants souffrent de l'absence de leurs parents parfois de façon irrémédiable. (F.M.)

Vous pouvez consulter l'article sur ce lien :

<http://www.courrierinternational.com/article/2010/09/14/quand-la-vie-sans-parents-n-a-plus-aucun-sens>

Le regroupement familial en France

« **Le regroupement familial** est la procédure qui permet à l'étranger régulièrement installé en France d'être rejoint, sous réserve de remplir certaines conditions, par les membres de sa famille proche (son conjoint majeur et ses enfants mineurs) et de mener une vie familiale normale en France. » (cf. Service-Public.fr)

Le regroupement familial s'applique aux ressortissants des pays hors Union européenne et il est soumis à des conditions précises, qui se révèlent difficiles à remplir par les personnes.

Il s'agit notamment de conditions administratives, de ressources et de logement qui devraient garantir le bien être et la stabilité de la famille.

Conditions administratives

La personne qui en fait la demande doit être en situation régulière depuis 18 mois en France et bénéficier d'une carte de séjour d'au moins un an au moment de la demande.

Conditions de ressources

La personne qui en fait la demande doit avoir des revenus au moins égaux au SMIC (sur la moyenne des 12 derniers mois. Sont exclus du calcul les prestations familiales et autres allocations, type ATA, RSA ou ASPA, à l'exception de l'AAH). A noter que ces revenus sont majorés dès lors qu'il s'agit d'une famille de 4 personnes ou plus.

Conditions de logement

La personne qui en fait la demande doit disposer « d'un logement considéré comme normal pour une famille comparable vivant dans la même région géographique. » - Un barème est établi par région géographique et il est consultable sur le site internet suivant : <http://vosdroits.service-public.fr/F11168.xhtml> .

Les migrations familiales en France

Entre 1994 et 2004 les migrations familiales ont fortement augmenté jusqu'à représenter la moitié du volume total des migrations en 2004, contre 1/3 en 1994. L'immigration familiale est ainsi devenue le motif principal d'admission au séjour ces dernières années. Cela s'explique d'une part par l'arrivée des familles des travailleurs immigrés venus en France avant les années 90 mais aussi du fait d'un durcissement des possibilités d'accès au séjour légal en France. Fait notoire dans cette migration

familiale : l'arrivée de famille de français est 4 fois plus importante que le regroupement de familles d'étranger. Parmi ces familles de français, on compte bien entendu l'arrivée de conjoints ou d'enfants de français naturalisés récemment, mais aussi l'arrivée de conjointes de français sans lien récent avec l'immigration. La migration familiale est essentiellement constituée de femmes, qui, à partir de 1999 se retrouvent ainsi aussi nombreuses que les hommes à migrer. Les femmes sont particulièrement représentées dans la migration de famille de français. Selon les nationalités, cette tendance peut être plus ou moins importante, Selon les chiffres de l'INSEE de 2005, la migration de famille de français en provenance du Cameroun, de Côte d'Ivoire ou de Madagascar est essentiellement de nature féminine, au contraire du Mali où la migration demeure majoritairement masculine. Ces femmes nouvellement arrivées pour rejoindre un conjoint français serait plus nombreuses dans les régions de Bretagne et du Pays de la Loire...

Enfin, la féminisation de la migration, ou du moins sa plus grande visibilité a aussi amené de plus en plus de sociologues à constater que les femmes migrantes ne s'inscrivent pas uniquement dans une migration de type familiale et collective, mais que cette migration est aussi dans de nombreux cas, un processus d'autonomisation et d'individualisation de leur trajectoire. (PdM)

Sources

INSEE, Enquêtes annuelles de recensement, 2004 et 2005, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1098®_id=0#inter3

Wikipedia, « Immigration familiale en France », http://fr.wikipedia.org/wiki/Immigration_familiale_en_France#Natalit.C3.A9_de_la_population_.C3.A9trang.C3.A8re

C. Borel et C. Tavan, « La vie familiale des immigrés en France », http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/hcFPS03d1.pdf

L. Roulleau-Berger, Migrer au féminin, PUF, 2010

Vient de paraître : « Personnes transgenres d'origine péruvienne, en situation de prostitution à Nice »

Depuis le début des années 2000, l'association ALC rencontre de plus en plus de personnes transgenres d'origine péruvienne se prostituant à Nice.

Au fil du temps et de l'évolution de la relation de confiance avec ces personnes, des éléments similaires sont émergés aussi bien dans leurs parcours migratoires caractérisé par des passages du Pérou à l'Italie et la France, que dans les facteurs d'exclusion, auxquels elles sont confrontées.

Afin de mieux cibler leurs besoins et leurs attentes et construire ainsi des réponses plus adaptées au public, nous avons lancé un projet d'information et de prévention VIH/Sida s'adressant à la population transgenre d'origine péruvienne en situation de prostitution, financé par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES).

Nous avons mené une enquête auprès de vingt transgenres d'origine péruvienne en contact avec notre service. L'enquête portait sur des thèmes spécifiques tels que la transsexualité, la migration, la prostitution et la santé. La santé étant considérée comme un bien-être global au niveau physique, mental et social, selon la définition proposée par l'OMS.

Les résultats de l'enquête ont été à l'origine de l'étude « **Personnes transgenres d'origine péruvienne en situation de prostitution à Nice** ». Elle propose une analyse du contexte social des personnes enquêtées et apporte un éclairage sur la marginalisation dans laquelle elles vivent, en tant que transgenres, étrangères, prostituées et, pour certaines, séropositives et analyse également l'impact de la marginalisation sur la santé et sur le bien-être de ces personnes.

L'étude est disponible gratuitement auprès de la coordination du Dispositif national Ac.Sé.



RETROUVEZ AC.SE INFOS ET BIEN D'AUTRES INFORMATIONS
SUR LE SITE INTERNET DU DISPOSITIF NATIONAL AC.SE : www.acse-alc.org

Agenda Ac.Sé en France et en Europe



22 septembre

Première réunion du projet de **création d'une plateforme européenne des ONGs** sur la traite des êtres humains (Projet ENPATES porté par l'association On the Road auquel ALC prend part à titre de partenaire).

7 octobre

Conférence organisée par le HCR et l'OIM sur l'identification des victimes de traite en direction des intervenants sociaux et institutionnels à Lille. Intervention de Philippe THELEN, coordinateur du Dispositif Ac.Sé.

11-13 octobre

Voyage d'étude et de formation en Moldavie dans le cadre du projet « Parents et enfants dans la migration ». Participent : la coordination du Dispositif Ac.Sé et Monique Toutain, directrice du Foyer la Source à Caen, partenaire d'Ac.Sé.

15 octobre

« **Journée de réflexions : périnatalité et accompagnement des femmes victimes de la traite** », organisée à Paris par l'association Solipam (Réseau de périnatalité et d'accès aux soins pour les femmes enceintes en situation précaire à Paris) – intervention de la coordination du Dispositif Ac.Sé et de plusieurs partenaires parisiens.

20 octobre

Lancement du rapport européen des ONGs sur l'état des lieux en matière de protection des victimes de traite des êtres humains en Europe (Projet ENOTES d'observatoire européen sur la traite des êtres humains des ONGs – cf. Ac.Sé infos n° 16).

26 octobre

Audition de Patrick Hauvuy, directeur Les Lucioles d'ALC, dans le cadre de la **mission d'information parlementaire sur la prostitution** en France.

15 – 18 novembre

Deux séances de formation à l'identification des victimes de la traite des êtres humains à destination des intervenants associatifs et institutionnels du Nord-Pas de Calais. Les formations seront co-animées par le HCR et la coordination du Dispositif Ac.Sé.

2 et 3 décembre

Prochain séminaire des partenaires Ac.Sé sur le thème du droit des personnes étrangères victimes de traite des êtres humains.

Le séminaire se déroulera au Centre International de Séjour de Paris.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet d'Ac.Sé ou contacter la coordination.